



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-033-2018-11

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2018

Sommaire

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2018-11-28-016 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat aux agents de la DIRECCTE d'Ile de France (9 pages)

Page 3

Rectorat de Paris

IDF-2018-11-28-015 - Arrêté constitutif 2018-066 portant délégation de signature du recteur à ses chefs de service (5 pages)

Page 13

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2018-11-28-016

Arrêté portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de
l'Etat aux agents de la DIRECCTE d'Ile de France



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile-de-France

ARRETE

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES DE L'ETAT AUX AGENTS DE LA DIRECCTE D'ILE-DE-FRANCE

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relatives aux lois de finances ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

VU le décret n°2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;

VU le décret du 14 juin 2017 nommant M. Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Mme Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, à compter du 5 septembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral IDF-2018-02-26-012 donnant délégation de signature à Mme Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté ministériel du 25 juillet 2018 confiant à compter du 1^{er} septembre 2018 l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité départementale de la Seine-et-Marne à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à M. Philippe COUPARD ;

VU l'arrêté ministériel du 21 novembre 2018 portant nomination sur l'emploi de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis à compter du 1^{er} décembre 2018 ;

VU la circulaire 2REC-15-3351 du 18 mars 2015 relative à la simplification des nomenclatures budgétaires ;

VU la décision du 29 octobre 2015 portant simplification de la nomenclature budgétaire de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) au sein du programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme ».

ARRETE

Section 1 – Subdélégation de signature aux agents de l'unité régionale

ARTICLE 1^{er}

Mme Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région d'Île-de-France, donne subdélégation de signature à M. Jérôme BONHERBE, secrétaire général, M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint, M. Jean Paul MARANGI, chef du service budgétaire et financier, Mme Liliane JABOL, adjointe du chef du service budgétaire et financier, à l'effet de recevoir et de mettre à disposition les crédits des budgets opérationnels de programme suivants :

102 « Accès et retour à l'emploi »

103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

La subdélégation est consentie pour l'ensemble des titres budgétaires énoncés à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 2

Mme Corinne CHERUBINI, donne subdélégation de signature à :

- M. Jérôme BONHERBE, secrétaire général ;
- M. Dominique BONNAFOUS, chef du pôle C ;
- Mme Yasmina TAIEB, cheffe du pôle T ;
- M. Benjamin LEPERCHEY, chef du pôle 3^E.

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion des budgets opérationnels centraux et régionaux des programmes suivants :

102 « Accès et retour à l'emploi »

103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »

134 « Développement des entreprises et de l'emploi »

155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »

159 « Expertise, information géographique et météorologie »

333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées action 1 »

723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Il est également accordé à M. Jérôme BONHERBE et à M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint, à l'effet de signer, dans la limite des plafonds de dépenses qui ont été notifiés par le

préfet de région d'Ile de France, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion du budget opérationnel régional :

333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (action 2) »

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Il est également accordé à M. Jean Paul MARANGI et Mme Liliane JABOL subdélégation pour procéder aux opérations budgétaires dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS ». Cette habilitation recouvre les actes de mise à disposition des crédits et de saisie de la programmation dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 3

Mme Corinne CHERUBINI, donne subdélégation de signature à M. Benjamin LEPERCHEY, chef du pôle 3^E, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion des budgets opérationnels centraux des programmes du Fonds social européen suivants :

FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006)

FSE00-04 : Equal (2000-2006)

FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006) FSE00-01: Compétitivité régionale et emploi 2007-2013

FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020

FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, et dans les limites de leur champ de compétence, à :

- M. Patrick GUYOT, chef du département Fonds social européen ;
- Mme Fabienne VAUGUET, adjointe au chef de département, cheffe du service Programmation et organismes intermédiaires ;
- Mme Johanna TAMBURINI, cheffe du service Projets régionaux ;
- Mme Alexandra CHOL, cheffe du service Gestion financière et méthodes.

ARTICLE 4

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion des budgets opérationnels centraux et régionaux des programmes suivants :

102 « Accès et retour à l'emploi »

103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »

134 « Développement des entreprises et de l'emploi »

155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »

159 « Expertise, information géographique et météorologie »

333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées action 1 et 2 »

723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

- Service études statistiques et évaluation

➤ Mme Anne-Lise AUCOUTURIER, responsable du service étude, statistique, évaluation à l'effet de signer tous documents relevant de la compétence et des attributions du service étude, statistique et évaluation.

- Secrétariat général

➤ M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint ;
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans l'ensemble du périmètre des missions du secrétariat général.

➤ M. Jean-Paul MARANGI chef du service budgétaire et financier ;

➤ Mme Liliane JABOL adjointe au chef du service budgétaire et financier ;
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre du service budgétaire et financier.

➤ Mme Magali BELLEC, cheffe du service des moyens généraux ;

➤ Mme Mikaela MANASSERO, adjointe à la cheffe du service des moyens généraux
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre du service des moyens généraux.

➤ M. Arnaud PLANEILLE, chef du service des ressources humaines ;

à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre des ressources humaines, formation professionnelle et action sociale.

➤ Mme Sylvie NICOLAS, cheffe de l'unité GAPEEC ;

à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre de la GAPEEC.

➤ Mme Evelyne LE GALL, responsable de la formation professionnelle,

à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre de la formation professionnelle.

➤ M. Thierry LARTIGUE, chef de l'unité action sociale,

à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre de l'action sociale.

➤ M. Yannick DURANT, chef du service des systèmes d'information ;

➤ M. Freddy FRANCOISE, adjoint au chef du service des systèmes d'information ;
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre des systèmes d'information.

- Pôle C

➤ Mme Christine MILLER, cheffe du service pilotage général, M. Jean-Paul WUCHER ; chef du service des pratiques commerciales restrictives, M. Ronan PERROTTE, chef du service de la brigade interrégionale d'enquête concurrence et de la commande publique ;

➤ M. Eric LE CAM, chef du service programmation, animation et contentieux ;
à l'effet de signer tous documents relevant de la compétence et des attributions de pôle C.

➤ Mme Nathalie CAUVIN, cheffe du service de la métrologie et M. Christian BELNY, responsable d'unité opérationnelle à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes de l'Etat en matière de métrologie légale.

- Pôle T

- M. Sylvère DERNAULT, adjoint à la directrice du pôle T, chef du service santé et sécurité au travail ;
- Mme Catherine LAPEYRE, cheffe du service relations du travail ;

à l'effet de signer tous documents relevant de la compétence et des attributions du pôle T.

- Pôle 3^E

- M. Aymeric MORIN, chef du département des politiques de l'emploi, Mme Magali BOUNAIX, adjointe au chef du département, cheffe de la mission d'appui transversal, Christine DIDIER, cheffe du service mutation de l'emploi et des compétences, Mme Elisa BAILLON, cheffe du service insertion des jeunes et développement de la qualification des actifs, M. Thomas GOUZENES, chef du département développement-économique, compétitivité, international, à l'effet de signer tous documents relevant de la compétence et des attributions de pôle 3^E.

ARTICLE 5

Mme Corinne CHERUBINI donne subdélégation de signature à M. Jérôme BONHERBE et à M. Clément LE BRAS-THOMAS, à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes budgétaires énoncés à l'article 2 du présent arrêté.

Cette subdélégation de signature n'est pas donnée à M. Clément LE BRAS-THOMAS lorsque les dispositions de l'article 6 s'appliquent.

ARTICLE 6

Mme Corinne CHERUBINI donne subdélégation de signature à M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint, et à Mme Chantal LE VAILLANT, responsable contrôle interne et audit, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du « service gestionnaire » mentionné par le descriptif de système de gestion et de contrôle (DSGC) de la DIRECCTE d'Ile-de-France pour les opérations d'assistance technique (AT) relevant de l'autorité de gestion déléguée (AGD) (ligne budgétaire 0155 – CFSE – D075) du programme opérationnel national (PON) du Fonds social européen (FSE) 2014-2020 pour l'emploi et l'inclusion en métropole :

- les notifications d'avis rendus par le comité régional de programmation – Etat (CRP-E), après signature par le préfet du région du procès-verbal de ce comité.
- les décisions attributives de crédits d'assistance technique FSE au Département du FSE, « service bénéficiaire », fixant le montant accordé et les clauses contractuelles qui s'y rattachent ;

Ces délégations s'inscrivent dans le cadre de l'obligation de séparation fonctionnelle entre le « service bénéficiaire » et le « service gestionnaire » en application des règlements européens relatifs aux fonds européens structurels et d'investissement (FESI). Cette séparation fonctionnelle est décrite dans le DSGC précité, validé par l'autorité de gestion du programme national.

ARTICLE 7

Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation à valider dans l'application financière CHORUS, les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses de l'Etat, aux agents désignés ci-après :

- Au titre des programmes visés à l'article 2

;

- Mme Lydie BARTY, gestionnaire d'appui à l'exécution des BOP ;
- Mme Blanche BOURIN, gestionnaire d'appui à l'exécution des BOP ;
- Mme Géraldine CUGUEN, gestionnaire d'appui à l'exécution des BOP ;
- Mme Katia FALLA, gestionnaire d'appui à l'exécution des BOP ;

- Mme Jacqueline GRACCHUS, gestionnaire d'appui à l'exécution des BOP ;
- Mme Liliane JABOL, adjointe du chef du service budgétaire et financier ;
- M. Jean-Paul MARANGI, chef du service budgétaire et financier.

- Au titre des programmes visés à l'article 3

- Mme Alexandra CHOL cheffe du service Gestion financières et méthodes ;
- Mme Imen TOUIHRI JLIZI, gestionnaire financier ;
- Mme Nathalie EMIDOF, gestionnaire financier ;
- M. Yannick YAO, chargé de mission responsable de la gestion financière.

ARTICLE 8

Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Paul MARANGI, chef du service budgétaire et financier, en tant que responsable régional d'inventaire pour tous les actes liés aux opérations d'inventaire comptable.

- Section 2 – Subdélégation de signature aux agents des unités départementales

ARTICLE 9

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et sous réserve des dispositions de l'article 5, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion des budgets opérationnels centraux et régionaux des programmes **BOP 102, 103, 111, 155, 159 et 333** à :

- M. Dominique VANDROZ, responsable de l'unité départementale de PARIS ;
- M. Philippe COUPARD, responsable de l'unité départementale de SEINE ET MARNE *par intérim* ;
- Mme Catherine PERNETTE, responsable de l'unité départementale des YVELINES ;
- M. Philippe COUPARD, responsable de l'unité départementale de l'ESSONNE ;
- Mme Patricia BOILLAUD, responsable de l'unité départementale des HAUTS-DE-SEINE ;
- M. Eloy DORADO, responsable de l'unité départementale de SEINE-SAINT-DENIS ;
- M. Didier TILLET, responsable de l'unité départementale du VAL DE MARNE ;
- M. Vincent RUPRICH, responsable de l'unité départementale du VAL D'OISE.

ARTICLE 10

Unité départementale de Paris

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- M. Jacky HAZIZA, secrétaire général ;
- M. Philippe BOURSIER, directeur de l'emploi et du développement économique ;
- Mme Corinne ROUXEL, adjointe au directeur de l'emploi et du développement économique ;
- Mme Isabelle CHABBERT, adjointe au directeur de l'emploi et du développement économique ;
- Mme Anne-Catherine BISOT, responsable des ressources humaines ;
- M. Patrick PEYTAVIN, directeur des relations et services du travail ;
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, adjointe au directeur des relations et services du travail.

Unité départementale de Seine et Marne

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Marie-Hélène SOTTO-LAMY, secrétaire générale ;
- Mme Isabelle VIOT-BICHON, responsable du pôle 3^E ;
- M. Bruno ESCALERE, responsable du pôle T ;
- M. Stéphane ROUXEL, adjoint au responsable du pôle T ;
- M. Olivier GAUTUN, adjoint au responsable du pôle 3^E ;
- Mme Valérie BRUNETEAU, chef du service modernisation et restructuration des entreprises.

Unité départementale des Yvelines

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Elisabeth JAULT, secrétaire générale ;
- M. Didier LACHAUD, responsable du pôle 3^E ;
- M. Pascal MARCOUX, responsable du pôle T ;
- Mme Nadine DESPLEBIN, adjointe au directeur du pôle 2^E ;
- Mme Clémence TALAYA-BIOTEAU, responsable du service accompagnement dans l'emploi, insertion des publics en difficulté.

Unité départementale de l'Essonne

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Emilia DUARTE-MARTINS, secrétaire générale ;
- M. Christian BENAS, responsable du pôle 3^E ;
- Mme Véronique CARRE, adjointe au responsable du pôle 3^E ;
- M. Didier CAROFF, responsable du pôle T ;
- Mme Brigitte MARCHIONI, adjointe au responsable du pôle T.

Unité départementale des Hauts-de-Seine

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Gwenaëlle BOISARD, secrétaire générale ;
- Mme Claudine SANFAUTE, responsable du pôle 3^E ;
- M. Jérôme SAJOT, responsable du pôle T ;
- M. Olivier JUVIN, responsable du département mutations économiques et développement des compétences ;
- Mme Nathalie LASMARRIGUES, responsable du département insertion professionnelle ;
- Mme Pascale BLONDY, responsable du département économie et territoires.

Unité départementale de Seine-Saint-Denis

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Katia DUPUY, secrétaire générale ;
- Mme Martine ADMENT-CATINAUD, responsable du pôle 3^E ;
- M. Eric BERTAZZON, responsable du pôle T.

Unité départementale du Val-de-Marne

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- M. El Farouk CHADOULI, secrétaire général ;
- M. Eric JANY, responsable du pôle T ;
- Mme Sandra ENSELLEM, responsable adjointe du pôle T ;
- M. Nicolas REMEUR, responsable du pôle 3^E ;
- Mme Virginie RUE, responsable adjointe du pôle 3^E ;

Unité départementale du Val d'Oise

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Pascale BOUËTTE, responsable du pôle T ;
- Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN, responsable du pôle 3^E ;
- Mme Véronique GUILLON, adjoint de la responsable du pôle 3^E ;
- Mme Nadia EL QADI, responsable du service mutations de l'emploi et des compétences.

ARTICLE 11

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application CHORUS DT à :

Unité régionale

- M. Clément LEBRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint ;
- Mme Magali BELLEC, cheffe du service des moyens généraux ;
- Mme Mikaela MANASSERO, adjointe à la cheffe du service des moyens généraux ;

Unité départementale de Paris

- M. Jacky HAZIZA, secrétaire général ;
- Mme Anne-Catherine BISOT, responsable des ressources humaines ;
- Mme Sylviane DUNAJSKA, responsable du bureau gestion des moyens ;
- M. Eric BEAULIEU, adjoint au responsable du bureau gestion des moyens.

Unité départementale de Seine et Marne

- M. Philippe COUPARD, responsable de l'unité départementale *par intérim* ;
- Mme Marie-Hélène SOTTO-LAMY, secrétaire générale ;
- Mme Isabelle VIOT-BICHON, responsable du pôle 3^E ;
- Mme Ginette JOUANNAULT, responsable RH et moyens généraux.

Unité départementale des Yvelines

- Mme Elisabeth JAULT, secrétaire générale ;
- Mme Stéphanie ARNAL, responsable RH.

Unité départementale de l'Essonne

- M. Philippe COUPARD, responsable de l'unité départementale ;
- Mme Emilia DUARTE-MARTINS, secrétaire générale ;
- Mme Isabelle AMEL, gestionnaire à la cellule financière.

Unité départementale des Hauts-de-Seine

- Mme Gwenaëlle BOISARD., secrétaire générale ;

- Mme Claudine MEHENNAOUI, adjointe à la responsable du service des moyens généraux/logistique.

Unité départementale de Seine-Saint-Denis

- M. Olivier RAIMBAUD, responsable ressources humaines et finances ;
- Mme Catherine CORVO, gestionnaire à la cellule financière.

Unité départementale du Val-de-Marne

- M. Didier TILLET, responsable de l'unité départementale ;
- M. El-Farouk CHADOULI, secrétaire général ;
- M. Eric JANY, responsable du pôle T ;
- M. Nicolas REMEUR, responsable du pôle 3^E ;
- Mme Sandra EMSELLEM, adjointe au responsable du pôle T ;
- Mme Virginie RUE, responsable adjointe du pôle 3^E ;
- Mme Valérie SERRAZ, gestionnaire à la cellule financière ;
- M. Daniel DREAN, gestionnaire à la cellule financière.

Unité départementale du Val d'Oise

- M. Vincent RUPRICH, responsable de l'unité départementale ;
- Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN, responsable du pôle 3^E ;
- Mme Pascale BOUËTTE, responsable du pôle T ;
- Mme Véronique GUILLON, adjointe à la responsable du pôle 3^E ;
- M. Vincent LEFEBVRE, adjoint à la responsable du pôle T ;
- M. Philippe VONG A LAU, gestionnaire des achats.

ARTICLE 12

Un exemplaire du présent arrêté et les spécimens de signature des subdélégués sont adressés au comptable assignataire de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 13

L'arrêté **IDF-2018-10-16-004** portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

ARTICLE 14

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les subdélégués désignés, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le : **28 NOV. 2018**

La directrice régionale



Corinne CHERUBINI

Rectorat de Paris

IDF-2018-11-28-015

Arrêté constitutif 2018-066 portant délégation de signature
du recteur à ses chefs de service



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



ARRETE CONSTITUTIF N° 2018-066
du Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris
portant délégation de signature à ses chefs de service

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R 222-2 et R 222-3, R 222-13 à R 222-23-1, R222-25, D222-20 à D 222-23, et D 222-35 ;

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret du Président de la République en date du **10 février 2016** nommant M. Antoine DESTRES inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Paris (premier degré),

Vu le décret du Président de la République du **28 juillet 2016** portant nomination de M. Jean-Michel COIGNARD, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional hors classe, en qualité de directeur de l'académie de Paris à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu le décret du Président de la République du **28 juillet 2016** portant nomination de Mme Catherine MERCIER-BENHAMOU, personnel de direction hors classe, en qualité de directrice des services départementaux de l'éducation nationale de Paris (second degré) à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu le décret du Président de la République en date du **1^{er} septembre 2016** nommant Mme Christelle GAUTHEROT, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Paris, chargée du 1^{er} degré et des collèges ;

Vu le décret du Président de la République du **15 septembre 2016** portant nomination de M. Gilles PÉCOUT en qualité de recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, à compter du 3 octobre 2016 ;

Vu le décret du Président de la République du **16 février 2018** portant nomination de M. Stefano BOSI, professeur des universités de première classe, en qualité de Vice-chancelier des universités de Paris, à compter du 16 février 2018,

Vu le décret du Président de la République en date du **2 juillet 2018** portant nomination de Madame Claire MAZERON en qualité de directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Paris pour le second degré, à compter du 02 juillet 2018;

Vu l'arrêté ministériel du **2 mars 2016** portant nomination et classement de M. Lionel HOSATTE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au

rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2021 ;

Vu l'arrêté ministériel du **13 juillet 2016** portant nomination et classement de Mme Catherine RICHET dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale adjointe chargée du pôle élèves et politiques éducatives au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté ministériel du **22 juillet 2016** portant affectation de M. Emmanuel DESCHAMPS auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale chargé du 1^{er} degré, en qualité d'inspecteur de l'éducation nationale adjoint, à compter du 1^{er} septembre 2016;

Vu l'arrêté ministériel du **02 août 2017** portant nomination, classement et détachement de Mme Zohra YAHIAOUI dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie chargée du pôle programmation scolaire et moyens écoles et établissements au rectorat de l'académie de Paris pour une première période de 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 août 2021,

Vu l'arrêté ministériel du **29 novembre 2017** portant nomination de M. Bao NGUYEN-HUY, ingénieur en chef de l'armement, dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Paris, chancellerie des universités, en charge de l'enseignement supérieur, pour une première période de quatre ans, du 13 novembre 2017 au 12 novembre 2021 ;

Vu l'arrêté ministériel du **22 janvier 2018** portant nomination de Mme Muriel BONNET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire général de l'académie de Paris, en charge du pôle budget, performance et fonctions supports, pour une seconde période de quatre ans, du 21 janvier 2018 au 20 janvier 2022;

Vu l'arrêté ministériel en date du **02 août 2018** portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une seconde période de quatre ans, du 25 août 2018 au 24 août 2022;

Vu l'arrêté ministériel en date du **12 octobre 2018** portant nomination de Mme Catherine GENY-GUERY, attachée d'administration hors classe, sur le poste d'adjoint au directeur des ressources humaines en charge du 1^{er} degré au sein du rectorat de l'académie de Paris à compter du 12 novembre 2018.

ARRÊTE :

Titre I

Enseignements supérieurs

Article 1^{er} — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PÉCOUT, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, délégation générale de signature est donnée à M. Stefano BOSI, Vice-chancelier des universités de Paris pour toutes les questions relatives aux enseignements supérieurs et pour celles communes aux enseignements secondaires et supérieurs, pour l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent, pour toutes les décisions prises dans les matières entrant dans le champ de compétences du ministre chargé de l'enseignement supérieur exercées à l'échelon de l'académie.

Article 2 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stefano BOSI, la même délégation de signature qui lui est donnée par M. Gilles PÉCOUT, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, est accordée à M. Bao NGUYEN-HUY, secrétaire général de la chancellerie.

Article 3 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bao NGUYEN-HUY, la même délégation générale est accordée à M. Alexandre BOSCH, adjoint au secrétaire général de la chancellerie.

Article 4 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BOSCH, la délégation qui lui est accordée sera exercée, dans la limite de leurs attributions respectives :

Pour les questions relatives aux enseignements supérieurs, par

- M. Thierry MALINGE, chef de la division des établissements et de la vie universitaire,
- M. Jean-Louis GAILLARD, chef de la division du patrimoine et des constructions universitaires,
- M. Stéphane JEUDY, chef de la division des personnels du supérieur (DPSUP),

Pour les questions relatives à l'intendance et à la logistique, par

- M. Christian ANTHEAUME, chef de la division de l'intendance et de la logistique,

Pour les questions relatives aux personnels de la filière administrative, technique, de laboratoire et médico-sociale, par

- Mme Edith MORISSET, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Pour les questions relatives, d'une part aux affectations et aux congés sans traitement des enseignants du second degré affectés dans le supérieur et, d'autre part, aux détachements des ATER et des moniteurs, par

- M. Jacques DROGO chef de la division des personnels enseignants du second degré public.

Pour les questions relatives, d'une part aux affectations et aux congés sans traitement des enseignants du premier degré, par

- M. Gérard SUSS chef de la division des personnels enseignants du premier degré public.

Pour les questions relatives à l'action sociale en faveur des personnels affectés dans l'enseignement supérieur, par

- M. Christophe HARNOIS, chef du service des affaires médicales et sociales.

Titre II

Enseignement scolaire

Article 5 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PÉCOUT, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, délégation générale de signature est donnée à M. Jean-Michel COIGNARD, directeur de l'académie de Paris, pour toutes les questions relatives aux écoles, aux collèges, aux lycées et aux établissements d'éducation spéciale, à la formation et à la gestion des personnels affectés aux enseignements qui y sont dispensés, ainsi qu'à la formation continue des adultes, pour l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent, pour toutes les décisions prises dans les matières entrant dans le champ de compétences du ministre chargé de l'éducation exercées à l'échelon de l'académie et des services départementaux de l'éducation nationale.

Article 6 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel COIGNARD, directeur de l'académie de Paris, la même délégation générale qui lui est donnée par M. Gilles PÉCOUT, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, est accordée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

Article 7 — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à Mme Muriel BONNET, à M. Lionel HOSATTE, à Mme Zohra YAHIAOUI et à Mme Catherine RICHET, secrétaires généraux adjoints.

Article 8 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel HOSATTE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à M. Anthony ERNEWEIN, adjoint au directeur des ressources humaines pour les questions relatives au 2nd degré et à Mme Catherine GENY-GUERY pour les questions relatives au premier degré.

Article 9 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel COIGNARD, directeur de l'académie de Paris, pour les affaires relevant de leurs compétences, délégation est donnée à M. Antoine DESTRÉS, directeur académique des services de l'éducation nationale de Paris (écoles et collèges) et à Mme Catherine MERCIER-BENHAMOU, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de Paris (lycées).

Article 10 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine DESTRÉS, directeur académique des services de l'éducation nationale de Paris (écoles et collèges), la délégation de signature qui lui est accordée à l'article 9 sera exercée par ses adjoints, Mme Christelle GAUTHEROT, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Paris, chargée du 1^{er} degré et des collèges, et M. Emmanuel DESCHAMPS, inspecteur de l'éducation nationale adjoint (écoles).

Article 11 — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine MERCIER-BENHAMOU, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de Paris (lycées), la délégation de signature qui lui est accordée à l'article 9 sera exercée par son adjointe, Madame Claire MAZERON directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Paris (2nd degré).

Article 12 — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, Mme Muriel BONNET, M. Lionel HOSATTE, Mme Zohra YAHIAOUI et Mme Catherine RICHET, délégation est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Christian ANTHERAUME, chef de la division de l'intendance et de la logistique,
 Mme Charlotte BAUER, cheffe du bureau de l'assistance éducative et des contrats aidés,
 M. Pierre BODENANT, chef de la délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue, chef du service académique de l'inspection de l'apprentissage,
 Mme Arlette CARON, cheffe du service de l'organisation et de la programmation scolaire du privé sous contrat,
 Mme Elyane CLAUDE, cheffe du service de la coordination paye et du bureau du chômage,
 Monsieur Jonathan DUVAL, chef du service statistique académique,
 Mme Christiane RIVIERE, cheffe du bureau des personnels d'encadrement,
 M. Christophe HARNOIS, chef du service des affaires médicales et sociales,
 M. Géraud LARROUMETS, chef de la division de l'organisation et de la prévision scolaires,
 M. Jean-Charles LINET, responsable administratif de la Délégation académique à la formation continue des personnels de l'éducation nationale,
 M. Jacques DROGO chef de la division des personnels enseignants du second degré public
 M. Gérard SUSS, chef de la division des personnels enseignants du premier degré public
 M. Jean-Luc MORVAN, chef du service de la carte scolaire et des moyens du 1^{er} degré public,
 Mme Joëlle VIAL, cheffe de la division des personnels enseignants du privé,
 Mme Sylvie LAMOURI, cheffe du bureau du remplacement des personnels enseignants et des agents non titulaires,
 M. Savvas PANAYIOTOU, chef de la direction des systèmes d'information,
 M. Yohann PRUNIER, chef de la division de la vie de l'élève,
 M. Elia ZEGANADIN, chef du bureau des pensions.

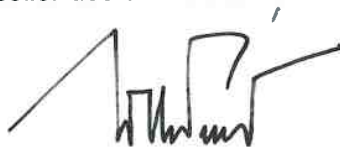
M. Benoît GELINEAU, chef de la division des affaires juridiques.

Mme Edith MORISSET, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

Article 13 — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire et le secrétaire général de la chancellerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 12 boulevard d'Indochine - CS 40049 - 75933 Paris Cedex 19 et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 20 NOV. 2018

Le recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of stylized, connected loops and strokes, representing the name Gilles Pécout.

Gilles PÉCOUT